

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, ces gens-là pensent qu'ils ont fait quelque chose dans le domaine de la pauvreté. Mon honorable ami devrait s'inquiéter également de la pauvreté des Indiens.

**L'hon. M. Chrétien:** Oui, et ils profiteront de cette loi également.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Mes honorables amis d'en face, qui ont tous deux une expérience de la pauvreté et qui devraient la comprendre, semblent croire qu'en supprimant les impôts à un million de personnes, dont certaines versaient \$10, \$15, ou même \$100, ils les font passer dans la catégorie des riches et que leur problème de pauvreté est résolu d'un seul coup. Supprimer simplement \$10, \$20 ou même \$100 d'impôts par an ne résout pas leur problème fondamental. Donner aux gens \$8 ou \$10 supplémentaires par mois, par enfant, en soi, ne résout pas le problème de la pauvreté.

Je suis sûr, comme du fait que je vous parle maintenant, que si les ministres qui sont face à moi cet après-midi, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) n'étaient pas membres du cabinet et ne possédaient pas tout le pouvoir, l'autorité et le prestige qu'ils ont... mais mon ami est en train de rire. Ne possède-t-il pas le pouvoir, l'autorité et le prestige que je lui accorde? S'ils parlaient de cette question à l'extérieur avec certains d'entre nous, hors de leur contexte social, ils conviendraient avec moi qu'il faut apporter à notre pays une réforme sociale créant une plus grande égalité de revenu, et que nous devons augmenter assez considérablement le revenu de ceux qui appartiennent à la catégorie des économiquement faibles. Quant aux quelques dollars offerts dans le projet de loi, ou au fait de supprimer les impôts à un million de personnes, c'est ridicule et cela ne règle pas du tout le problème.

**L'hon. M. Chrétien:** Vous vous y opposez.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Mon ami dit que nous nous y opposons. Nous ne nous opposons pas à l'augmentation. Nous nous opposons à un gouvernement qui pense qu'il fait quelque chose pour ceux dont le revenu est très faible lorsqu'en même temps il a accordé une augmentation s'élevant à des dizaines de milliers de dollars par an aux individus dont le revenu est élevé, grâce aux modifications apportées à la loi de l'impôt sur le revenu.

**L'hon. M. Chrétien:** Cela n'est pas vrai.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Si, c'est vrai. Ne nous demandez pas d'examiner ces choses séparément. Si nous avons ce genre de gouvernement responsable, qui détient les cordons de la bourse et ainsi de suite, c'est, entre autres choses, pour permettre une certaine unité dans ces questions, et pour qu'on les examine toutes ensemble. C'est un fait, toutes ces choses doivent être prises ensemble. L'augmentation des pensions de vieillesse, ce que nous avons fait pour les anciens combattants, et ce que nous avons fait pour les familles avec des enfants, tout cela constitue un ensemble global. Cela ne résout pas le problème de la pauvreté, pas plus que cela ne permet une nouvelle répartition des revenus. Il y a peut-être un certain changement. La pauvreté des pauvres fait l'objet d'une nouvelle répartition, car les gens un peu moins pauvres paient davantage pour que ceux qui sont très pauvres touchent un peu plus. Cependant, les person-

nes à revenus élevés touchent beaucoup plus, par suite de la réforme fiscale de l'an dernier.

Le ministre a dit aujourd'hui—je prenais des notes à toute allure—que l'un des objectifs du gouvernement était de ne pas verser d'argent aux personnes à revenus élevés et à celles qui n'en ont pas besoin afin de pouvoir donner tous ces millions de dollars à ceux qui en ont besoin. Mais ce n'est pas ce qui se produit. Ce n'est pas parce qu'on ne verse pas d'allocations familiales aux personnes à revenus moyens ou élevés que les gens à revenus faibles touchent davantage. Tant que le gouvernement ne sera pas prêt à nous présenter un programme d'ensemble qui aura pour objet précis de répartir différemment la richesse du pays et d'élever le niveau économique de la population afin qu'aucun groupe de la société ne se trouve au-dessous du seuil de la pauvreté, on ne devrait pas adopter ce genre de projet de loi. On devrait le faire reprendre et améliorer jusqu'à ce qu'il soit digne d'être présenté. Le ministre a dit qu'entre quatre et cinq millions de Canadiens se trouvaient au-dessous du seuil de la pauvreté. Quelle déclaration, de la part du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'un pays qui produit des marchandises et des services d'une valeur de plus de 90 milliards de dollars, et qui n'a qu'un peu plus de 20 millions d'habitants!

**L'hon. M. Munro:** Pourquoi votez-vous contre le projet de loi?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre demande pourquoi nous votons contre le projet de loi. Il me faut revenir à ce que j'ai dit au début. Le ministre a fait un beau discours, bien construit, mais il ne semble vraiment pas comprendre la philosophie sociale et certains des besoins très réels de notre époque. C'est recourir à un pistolet d'enfant pour se défendre contre un engin atomique que de dire, comme le ministre, que la mesure législative qu'il présente va nous aider à enrayer la pauvreté au pays.

Nous nous opposons à ce bill parce que nous voulons une mesure qui s'attaque vraiment au problème de la pauvreté. Même un programme d'allocations familiales suffisantes n'y arriverait pas, mais un régime d'allocations familiales plus simple, qui verserait des allocations à tout le monde, sans distinction de personnes ou de groupes, nous mènerait dans la bonne voie. Et avec cela, il nous faudrait un véritable programme de plein emploi et des mesures de sécurité sociale tout à fait suffisantes. Nous avons besoin de programmes de logement, d'aménagement urbain et de dépollution. Nous ne voulons pas qu'on dise du Canada que c'est un pays dont le produit national brut s'élève à 90 milliards de dollars, mais où l'on compte de quatre à cinq millions de personnes, soit 25 p. 100 de la population, vivant en deçà du seuil de pauvreté.

• (1710)

J'ai dit tout à l'heure que cette mesure législative était assortie d'un certain nombre de conditions et j'en ai signalé une qui m'inquiète le plus, à savoir que les prestataires seront appelés à revêtir l'insigne de la pauvreté, à le mettre en évidence et à s'en prévaloir. En fait, c'est la raison pour laquelle certains d'entre nous ont soutenu depuis si longtemps le principe de l'universalité.

On pourra me taxer de redondance et dire que je répète les propos qu'ont tenus quelques-uns de mes collègues, mais puisque j'ai la parole, allons-y. Je me rappelle bien l'attitude de certaines personnes âgées envers l'examen